



**MISSION D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL**

**ZAC DE L'ÉCOQUARTIER FLUVIAL  
L'ÎLE-SAINT-DENIS**

**CAHIER DES CHARGES**

## INTRODUCTION

---

La présente mission est proposée par la SEM Plaine Commune Développement, l'Établissement public territorial Plaine Commune et la Ville de L'Île-Saint-Denis. Elle a pour objet la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement culturel sur l'Écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis.

Elle s'adresse à des artistes (individus ou collectifs) en capacité de proposer **une approche contextuelle, ancrée sur le territoire et privilégiant la co-construction avec les habitants.**

L'enjeu de cette mission est d'accompagner et d'impliquer les premiers habitants dans la naissance de leur quartier et de **tester des modes de relations et d'organisations collectives pour s'approprier ce nouveau quartier, s'y projeter et y créer du commun.**

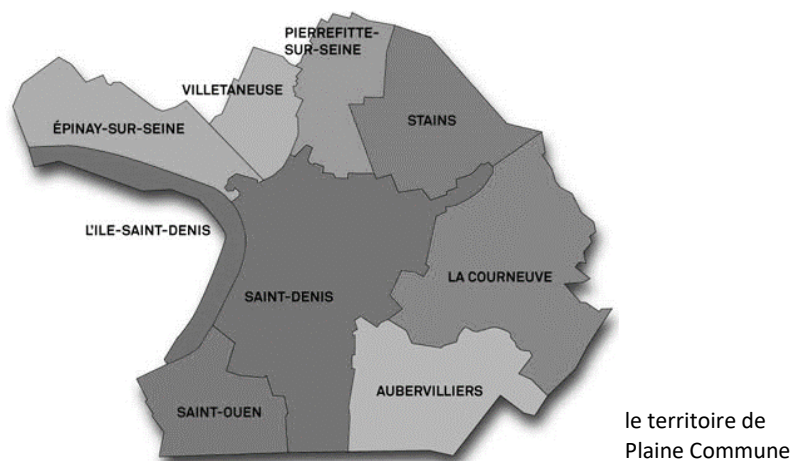
## I. LE CONTEXTE

---

### Plaine Commune, Territoire de la culture et de la création

L'Île-Saint-Denis fait partie du territoire de Plaine Commune, qui rassemble neuf villes du nord de la Seine-Saint-Denis. Ce territoire connaît des mutations urbaines, économiques, sociales profondes, et se caractérise notamment par sa richesse patrimoniale, culturelle et artistique.

Plaine Commune est identifiée comme Territoire de la culture et de la création, au sein du Grand Paris, dans le cadre du contrat de développement territorial signé en janvier 2014 avec l'État. L'ambition est de positionner la culture comme fil rouge du développement urbain, économique, social du territoire. Plaine Commune, et les neuf municipalités qui la composent, participent ainsi de l'affirmation que la culture est un moteur de développement et un levier de participation des habitants à la fabrique de la ville.



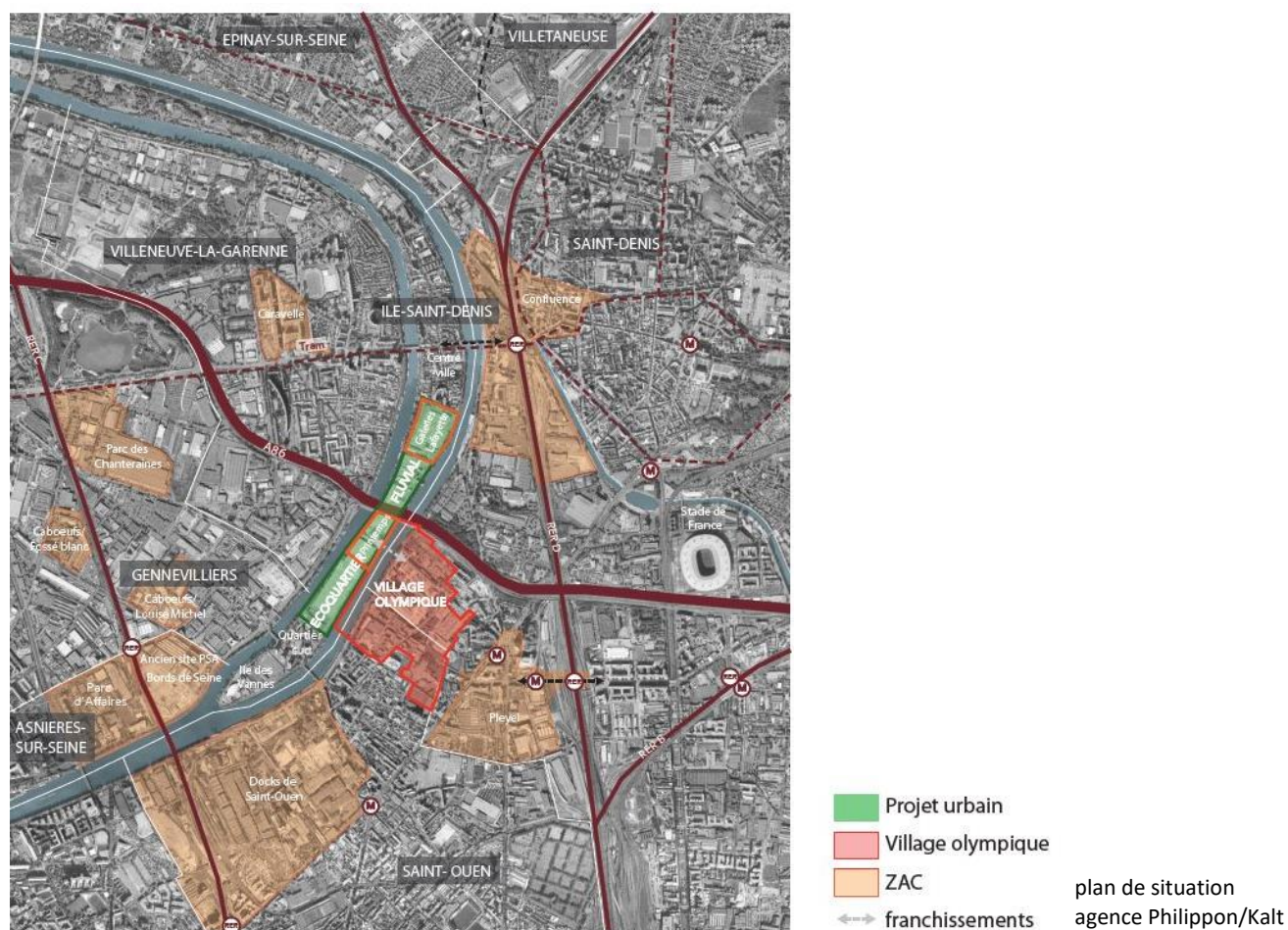
Cette orientation se traduit en une démarche-projet « Territoire de la culture et de la création » qui, de manière opérationnelle, consiste à accompagner tout projet d'aménagement d'une approche culturelle, artistique, participative.

## L'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis, entre contrainte et opportunités

L'Île-Saint-Denis, composée de 7 800 habitants, a la particularité d'être la seule commune fluviale de France.

Cette Ville, à 3 km de Paris, accueillait de vastes entrepôts qui alimentaient chaque jour les grands magasins parisiens. Dans les années 1990-2000, les 125 000 m<sup>2</sup> des entrepôts du Printemps et des Galeries Lafayette ont successivement fermé, impulsant une réflexion sur la mutation du site.

Les entrepôts désaffectés s'étendent sur 22 des 100 hectares de l'île. La reconversion de ces grandes emprises désaffectées constitue donc aujourd'hui un enjeu majeur pour la commune, tant d'un point de vue économique qu'urbain. C'est pourquoi, la Ville de L'Île-Saint-Denis et Plaine Commune portent sur ces terrains un projet d'Écoquartier fluvial de grande ampleur.

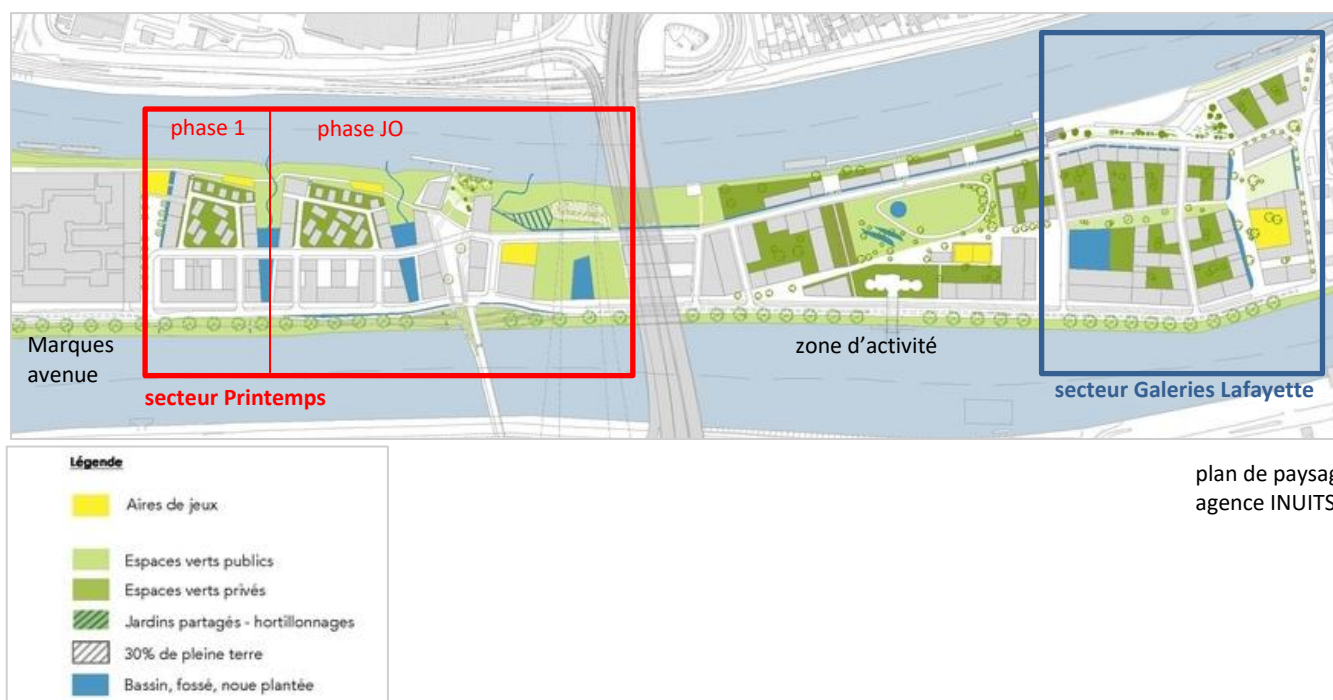


**La mission d'accompagnement culturelle prend place sur le secteur dit du « Printemps » à l'emplacement des anciens entrepôts, maintenant démolis, des magasins du même nom.**

Là, sur une friche de 7,7 ha, le nouvel Écoquartier fluvial est en train de sortir de terre. Un quartier mixte, constitué de logements, de commerces, de bureaux et d'équipement qui accueillera à terme près de 1 500 habitants.

L'Écoquartier est un projet prônant environnemental et social. Les logements en accession et sociaux sont mélangés dans les immeubles et le quartier s'organise autour de rues uniquement piétonne et d'espaces publics généreux.

La présence de l'eau est prégnante et le projet vise à remettre en valeur cet élément en redonnant à voir la Seine et en rendant l'eau visible au cœur du quartier, par des système de bassin, de noue et de caniveau ouvert.



Ce nouveau quartier est situé entre le centre commerciale Marques avenues et les entreprises de BTP Colas et Rocamat qui témoignent encore de la forte identité commerciale et industrielle de l'île, emblématique de l'histoire et des mutations urbaines franciliennes.

De plus, le site souffre d'un environnement contraint : viaduc autoroutier de l'A86, lignes hautes tension, sols pollués par un passé industriel. Une situation qui vient contraster avec le paysage particulier de ce quartier fluvial.

### Un quartier en cours de réalisation

Le secteur du Printemps est divisé en deux phase de construction : la partie dite « phase 1 » et la partie dite « phase JO ». Comme son nom l'indique, cette deuxième partie de réalisation accueillera une partie du Village Olympique des jeux de 2024. Cette particularité, qui donne une visibilité sans pareil au quartier a, par ailleurs, repoussé le calendrier de constructions.

À ce jour, la phase 1 de réalisation est en cours d'achèvement. Déjà 200 logements ont été livrés et sont habités et, d'ici fin 2020, l'ensemble des immeubles seront construits.

Le Village Olympique, quant à lui, commencera à sortir de terre en 2020 pour être achevé en 2023, afin d'être fonctionnel pour les Jeux de l'été 2024.

Ces prochaines années, l'écoquartier sera donc un site emblématique des transformations métropolitaines. Le chantier, voisins du quartier habité, provoquera, certes, des nuisances et des imprévus, mais sera aussi le déclencheurs d'opportunités pour tester des usages et préfigurer une nouvelle fabrique urbaine.

**Ainsi, les habitants déjà installés vivent au cœur d'un quartier partiellement construit, territoire en transformation à cheval entre le nouveau quartier, la zone en travaux et la friche urbaine. Les espaces publics sortent progressivement de terre mais la vie de quartier est comme en suspens, dans l'attente des réalisations.**

**Le défi lancé est de tirer parti de cette période de construction et de transformation pour faire de ce quartier naissant un espace où se dessinent des modes d'organisation permettant de construire un espace commun respectueux des identités de chacun.**

## **II. OBJET DE LA MISSION**

---

**La mission a pour objet la mise en œuvre d'une résidence artistique pour une démarche d'urbanisme culturel sur l'Écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis.**

**Cette démarche participe de la construction du Territoire de la culture et de la création de Plaine Commune.** Une diversité de projets artistiques est issue de cette démarche où la culture irrigue le projet de territoire. Les expériences artistiques ainsi menées s'attachent à des problématiques sociales et urbaines locales : l'appropriation d'un nouvel espace public, la requalification urbaine, le renouvellement de la concertation et de la participation des habitants ou l'activation de sites en friche. Une présentation de la démarche et des projets est disponible sur le site de Plaine Commune : <https://www.plainecommune.fr/culturelaville/>.

**Dans la présente mission, trois volets sont identifiés comme le socle d'une démarche d'accompagnement culturel :**

### **1. S'installer dans le quartier**

Accompagner les habitants dans leur arrivée sur le quartier, travailler avec eux à des modes d'organisation collective pour animer et vivre sur ce territoire, et ce dans un contexte de transformation urbaine et d'étalement des travaux, notamment en lien avec le contexte des JO 2024 (village olympique).

### **2. Tester des modes d'organisation et de vie sociale**

Créer des modes de relations, des outils et cadres pour vivre ensemble ; créer des liens entre le quartier Sud et l'Écoquartier fluvial (au sein du Grand quartier Sud) et entre ce grand quartier Sud et le centre-ville pour ouvrir les représentations et faire découvrir l'Écoquartier. Proposer des temps de convivialité et des temps forts de restitutions tout au long de la résidence.

### **3. Investir et s'appropriier les espaces**

Dans l'attente des aménagements pérennes, tester des activités et des usages des espaces physiques et immatériels du quartier, avec une approche active et ludique. Inclure les générations, les genres, les milieux. Investir les espaces publics et privés.

**Le projet fait également l'objet de plusieurs attendus qui permettront d'inscrire la démarche dans la continuité des orientations sociales et écologiques de l'Écoquartier et de la Ville de L'Île-Saint-Denis :**

### **1. Une démarche contextuelle et ouverte à la diversité des publics**

L'artiste ou équipe artistique considère le contexte au regard de sa pratique artistique, en prise avec les enjeux sociaux et urbains.

Le projet artistique doit prendre en compte la diversité des personnes qui habiteront ou fréquenteront l'écoquartier : les familles et enfants, les nouveaux habitants, les scolaires, les personnes qui investiront les locaux d'activité, les habitants des autres quartiers.

La démarche artistique doit être particulièrement attentive au contexte territorial et urbain et tirer partie des ressources locales. Elle s'adapte aux temporalités du projet urbain et se développe in situ, en s'appuyant sur les espaces, temps et saisons de la vie de l'écoquartier.

### **2. Une démarche qui s'appuie sur le référentiel à l'œuvre dans le quartier**

La démarche artistique est ouverte à tout type d'artistes quel que soit sa discipline.

Une attention particulière sera donnée aux artistes ayant une expérience ou un référentiel autour des thématiques d'urbanisme, de jeu, de sport, d'espace public, d'habitat, d'écologie ou d'économie locale. À cette aune, une démarche de médiation avec les habitants et les acteurs locaux est attendue.

Une expérience de dialogue avec les acteurs des projets urbains (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, promoteur) sera appréciée.

### **3. Une démarche soucieuse de partager, transmettre et évaluer**

La résidence artistique se développe sur un temps court, à la naissance du quartier, au regard d'un temps urbain long. Il est déterminant que la démarche artistique soit évolutive et puisse nourrir les suites du projet urbain et de la dynamique locale. Une dimension réflexive qui se saisisse des questions de capitalisation, de documentation, de transmission et de partage est attendue. Il serait apprécié que le candidat propose une méthode d'auto-évaluation sur les trois volets de l'appel à projet : *s'installer dans le quartier, tester des modes d'organisation et de vie sociale, investir et s'approprier les espaces.*

## **III. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE**

---

### **1. Temporalité**

La résidence artistique se déploie **de juin 2019 à fin juin 2020**. Elle implique une présence et disponibilité sur le quartier sur cette durée.

Son programme est à construire de façon souple et évolutive, pour pouvoir s'adapter aux évolutions du quartier et au calendrier du projet urbain.

**Il devra prévoir des temps d'ateliers publics récurrents (environ un par mois) et deux à trois temps forts.**

## 2. Les instances de pilotage

### Les interlocuteurs

L'équipe lauréate aura trois principaux interlocuteurs institutionnels :

- dans le cadre du traité concédé par Plaine Commune, la **SEM Plaine Commune Développement** est maître d'ouvrage de l'accompagnement culturel du projet. Suite à la désignation du lauréat, elle assurera la relation contractuelle et financière avec celui-ci (et notamment la facturation). Elle veille à l'articulation opérationnelle de la démarche culturelle et du chantier.

- la direction de la culture de la **Ville de L'Île-Saint-Denis**, en tant qu'opérateurs de proximité, assurent le suivi du projet, à la fois stratégique et opérationnel. Elle s'assure de la bonne articulation de la démarche avec les politiques publiques municipales.

**Un référent au sein de la direction de la culture sera identifié comme le point d'entrée privilégié pour le lauréat au cours de la démarche.**

- en tant que pilote de l'opération d'aménagement et animatrice de la démarche Territoire de la culture et de la création, **Plaine Commune** veille à la coordination générale de la démarche.

### Le suivi de la démarche

Le **comité artistique**, composé du Président de Plaine Commune Développement, du Président de Plaine Commune et du Maire de L'Île-Saint-Denis (ou leurs représentants), du comité technique et de personnalités qualifiées, sélectionnera le lauréat et confirmera les orientations prises dans le cadre du déroulement de la mission.

Le comité sera à la fois référent et garant du bon déroulement de la démarche.

**Une personne référente, au sein de la Ville, sera le point d'entrée pour toutes demandes.**

## 3. Communication

La proposition du candidat comprendra la conception, la fabrication et tout ou partie de la diffusion de la communication du projet artistique. Le budget afférent à cette communication est donc compris dans la proposition du candidat.

La stratégie de communication (quoi, comment, où et quand communiquer ?) sera co-construite avec la direction de la communication de Plaine Commune et de la Ville.

Le candidat pourra bénéficier de l'appui et des conseils de la direction de la communication de Plaine Commune tout au long du projet.

## 4. Moyens artistiques et matériels

### Budget alloué à la résidence artistique

Le montant de l'enveloppe pour cette mission est de 40 000 € HT maximum (tous frais compris, y compris droits d'auteur).

Le collectif pourra compléter ce budget par **d'éventuelles subventions complémentaires.**

## Lieux à disposition

Le candidat n'aura pas de lieu particulier mis à disposition pour la mission. Toutefois, voici des cadres et éléments existants pouvant être utilisés pour la démarche artistique :

- **des espaces :**
  - les rez-de-chaussée des immeubles avec des coursives, des jardins et des locaux d'activités vacants avec l'accord des copropriétés
  - potentiellement les loggias privées avec l'accord des habitants
  - l'ensemble des espaces publics
  
- **des acteurs :**
  - la dynamique socio-éducative et artistique et le réseau d'acteurs de L'Île-Saint-Denis et du territoire de Plaine Commune
  - plusieurs acteurs associatifs sont implantés sur la ville dans ces domaines. Une collaboration avec ceux-ci est possible.
  
- **des projets :**
  - une première expérimentation menée à l'été 2018, à partir de l'Actlab de l'association Bellastock, a offert un espace récréatif aux familles et enfants du quartier à travers des ateliers de construction et de jardinage. Cette initiative a permis d'amorcer une démarche culturelle dans le quartier avec les partenaires locaux
  - dans le quartier Sud, la rénovation urbaine est étroitement travaillée avec les tissus associatif et, notamment, le collectif d'architectes ICI. La démarche prône la construction d'une ville solidaire et écologique, ambition que l'on retrouve sur l'Écoquartier et l'ensemble de la Commune.

## IV. Modalités de candidature

---

Les artistes de toutes disciplines sont invités à répondre, seuls ou en équipe. Une dimension pluridisciplinaire est encouragée, sous la forme d'équipes ou de collectifs pouvant faire intervenir aux côtés des artistes des chercheurs dont les champs d'investigation recoupent les questions territoriales, urbaines, sociologiques.

Est appréciée l'expérience de conception de projets artistiques contextualisés et participatifs, déployés en lien avec des projets urbains.

Le comité de sélection est constitué par des représentants de la Ville de L'Île-Saint-Denis, de Plaine Commune et de la Sem Plaine Commune Développement.

**À la réception des offres, 3 candidats seront retenus pour être auditionner.**

**À l'issue des auditions, le lauréat sera désigné.**

**Le comité de sélection se réserve le droit de désigner le lauréat sur la base des offres, sans audition.**

Le site est en accès libre.



## **V. CALENDRIER DE LA CONSULTATION**

---

Lancement de l'appel d'offre : 18 avril  
Date limite pour l'envoi des candidatures : 21 mai à 14h  
Comité de sélection : semaine du 21 mai  
Audition : semaine du 29 mai  
Réunion de lancement à prévoir la semaine du 3 juin

## **VI. ANNEXE**

---

- annexe 1, plan projet de la phase 1
- annexe 2, plan global du secteur Printemps
- annexe 3, calendrier de livraison secteur Printemps